

MOBILITY SERVICE

en coopération avec 



- + RÉPARATION SUR PLACE OU SERVICE DE REMORQUAGE
- + VÉHICULE DE REMPLACEMENT*
- + ÉGALEMENT À L'ÉTRANGER*

* Certaines conditions s'appliquent



Ta nouvelle GASGAS est synonyme de liberté et doit le rester le plus longtemps possible. Peu importe la situation dans laquelle tu te retrouves, nous ferons tout notre possible pour que tu puisses reprendre la route sans problème. En plus de notre garantie du fabricant, nous t'offrons en effet le **MOBILITY SERVICE GASGAS** gratuit. Grâce à ce service, tu as accès au vaste réseau d'assistance de notre partenaire mobilité, ARC Europe. Ce service rapide et sans tracas est à ta disposition 24 heures sur 24, 7 jours par semaine et 365 jours par an.



Pour en savoir plus sur ce service, consulte www.gasgas.com/mobilityservice

- + PIÈCES DÉTACHÉES ET SERVICE DE REMPLACEMENT DE CLÉ
- + CENTRE D'ASSISTANCE GASGAS 24 H/24, 7 J/7
- + HÉBERGEMENT



NOUS TE FERONS TOUJOURS ALLER DE L'AVANT...

EN CAS DE PANNE, APPELLE LA HOTLINE DU CENTRE D'ASSISTANCE GASGAS !

N'oublie pas que seules les prestations et les coûts approuvés par le Centre d'assistance GASGAS peuvent être pris en charge !

NUMÉRO DE SERVICE:
INTERNATIONAL:**
+32 2 286 35 04

VALABLE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2024

** L'utilisation de ce numéro payant peut occasionner des coûts variants d'un pays à l'autre.

TOUTES LES INFORMATIONS IMPORTANTES DU MOBILITY SERVICE GASGAS EN UN COUP D'ŒIL

// PARTENAIRES

GASGAS et ARC Europe

// LE MOBILITY SERVICE EST VALABLE POUR LES VÉHICULES ACHETÉS OU ENTRETENUS DANS LES PAYS SUIVANTS :

Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni (Irlande du Nord et territoires européens, y compris Gibraltar et îles Anglo-Normandes - Guernesey, Jersey, île de Man)

// CHAMP D'APPLICATION (PANNES SE PRODUISANT DANS L'UN DES PAYS SUIVANTS) :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Belgique, Bulgarie, Chypre (Nord), Chypre (Sud), Croatie, Danemark (et îles Féroé), Espagne, Estonie, Finlande, France (territoires européens et la Réunion), Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni (territoires européens, dont Gibraltar et îles Anglo-Normandes - Guernesey, Jersey, île de Man), Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Vatican

// DURÉE DE VALIDITÉ

/ Protection standard gratuite de 12 mois pour chaque nouveau véhicule à partir de l'enregistrement.

/ Chaque entretien réalisé et enregistré par un distributeur GASGAS agréé permet de prolonger la protection gratuite jusqu'au prochain entretien, sans toutefois dépasser 12 mois maximum. La protection gratuite s'applique conformément aux conditions désignées à partir du premier entretien et PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VIE*** !

// VÉHICULES COUVERTS

Véhicules GASGAS homologués exclusivement pour la circulation sur la voie publique.

// BÉNÉFICIAIRE

Propriétaire ou pilote et passager.

// GAMME DE SERVICES

Un vaste réseau de prestataires, à l'échelle européenne, et un centre d'appels d'urgence (24 heures sur 24 et 365 jours par an). Les prestations seront assurées après vérification réussie du VIN (numéro d'identification des véhicules), le Mobility Service s'appliquant au véhicule.

PRESTATIONS

// ÉVÉNEMENTS COUVERTS

Pannes, vandalisme, vol, tentative de vol****, accident et incendie.

// RÉPARATION SUR PLACE

// SERVICE DE REMORQUAGE

Si le véhicule ne peut pas être réparé sur place, un service de remorquage vers le concessionnaire GASGAS agréé le plus proche (ou vers le concessionnaire de la ville du propriétaire si celle-ci est située à moins de 50 km) peut être utilisé.

// ENTREPOSAGE

En cas de panne, jusqu'à 2 semaines maximum jusqu'à la livraison/collecte/démolition du véhicule.

// PIÈCES DÉTACHÉES

En cas de panne à l'étranger : Envoi de pièces de rechange au distributeur GASGAS agréé. Frais d'expédition inclus ; coût des pièces détachées non compris.

// DÉMOLITION À L'ÉTRANGER

En cas de vandalisme, d'incendie, de tentative de vol ou de vol, une démontage sera effectuée. Transport sur le site de démolition inclus ; droits de douane et frais d'expertise non compris.

// HÉBERGEMENT

Si la réparation du véhicule n'est pas possible le jour même du remorquage jusqu'au distributeur GASGAS agréé et si la panne s'est produite à plus de 50 km du lieu de résidence du conducteur autorisé, les frais d'hébergement pour 2 personnes max. et pour un maximum de 4 nuits dans un hôtel 3 étoiles, petit déjeuner compris, seront couverts.

// SERVICE DE REMPLACEMENT DE CLÉ

En cas de perte/vol/casse de clé de contact, et lorsque cela est jugé comme étant la solution la plus appropriée, la livraison d'une clé de rechange au pilote (frais d'expédition inclus) ou à un distributeur GASGAS agréé sera organisée.

TE FAIRE ALLER DE L'AVANT

// TRANSPORTS

Si nécessaire, nous prenons en charge les frais de transport jusqu'à 77 €/panne (TVA incluse) depuis/vers le distributeur GASGAS agréé, l'agence de location de voiture, l'hôtel, la gare, l'aéroport, etc.

// VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Si le véhicule ne peut pas être réparé le jour même du remorquage jusqu'au distributeur GASGAS agréé, une voiture de location (max. catégorie B « Economy ») sera fournie, avec kilométrage gratuit et assurance standard jusqu'à la fin des travaux de réparation, mais pour un maximum de 4 jours ouvrables.*****

// POURSUITE DU VOYAGE

Si la réparation du véhicule n'est pas possible le jour même du remorquage jusqu'au distributeur GASGAS agréé, les frais de voyage (pour 2 personnes max.) depuis le lieu de la panne jusqu'à la destination ou jusqu'au lieu de résidence du conducteur autorisé seront pris en charge. Moyens de transport proposés :

- / Taxi, à moins de 50 km de la destination
- / Train 1^{re} classe, entre 50 et 1 000 km de la destination
- / Vol en classe économique, à plus de 1 000 km de la destination

SERVICE DE TRANSPORT

// TRANSPORT DU VÉHICULE RÉPARÉ

Les frais de trajet pour le ramassage du véhicule réparé par le distributeur GASGAS agréé seront pris en charge par le Centre d'assistance GASGAS (moyens de transport indiqués ci-dessus). Si le pilote n'est pas en mesure d'assurer le ramassage, le transport jusqu'au domicile peut être pris en charge. Toutefois, dans ce cas, seuls les frais générés par le déplacement du conducteur organisé de manière indépendante pour le ramassage du véhicule sont remboursés par le Centre d'assistance GASGAS. La somme restante doit être prise en charge par le pilote lui-même. Sur demande, le Centre d'assistance GASGAS peut organiser un service de transport ou de livraison par des professionnels, au nom du pilote qui le paiera directement. Comme expliqué ci-dessus, les frais seront ensuite remboursés partiellement par le Centre d'assistance GASGAS. Ce service sera assuré uniquement dans les cas suivants :

- / Panne, vandalisme, incendie (dans le pays de résidence et à l'étranger)
- / Tentative de vol (uniquement à l'étranger)

// TRANSPORT DU VÉHICULE NON RÉPARÉ

Si le véhicule ne peut être réparé dans les 4 jours ouvrables qui suivent le remorquage jusqu'au distributeur GASGAS agréé, le véhicule est transporté jusqu'au distributeur GASGAS agréé situé à proximité (transport multiple). Ce service sera assuré uniquement dans les cas suivants :

- / Panne, vandalisme, incendie (dans le pays de résidence et à l'étranger)
- / Tentative de vol (uniquement à l'étranger)

BON À SAVOIR

Seules les prestations validées par le Centre d'assistance GASGAS sont payées.

En cas de panne, contactez la hotline !

// UTILISATION COMMERCIALE

Les motos destinées à une utilisation commerciale (par ex. police, auto-école, motos de location) bénéficieraient d'un pack assistance réduit (limité à la réparation sur place et au remorquage).

// GROUPEMENT DES AVANTAGES

Les services de véhicule de remplacement, d'hébergement et de poursuite du voyage ne peuvent pas être regroupés dans un seul fichier de panne.

// EXCLUSIONS

Ne peuvent bénéficier de l'assistance les incidents suivants :

- / Lors d'une panne pour laquelle le pilote autorisé n'a pas contacté le Centre d'assistance GASGAS afin d'organiser les services d'assistance
- / Les services n'ayant pas fait l'objet d'une demande ne seront pas remboursés
- / En cas de panne résultant d'un cas de force majeure, risques de guerre, grèves, saisies, entrave par les autorités gouvernementales, interdiction officielle, piraterie, explosions d'appareils ou effets nucléaires ou radioactifs
- / Si la panne survient lors de la participation à des événements ou des entraînements de sports mécaniques
- / Pannes liées à une remorque ou à un side-car
- / Dommages dus à une utilisation inhabituelle du véhicule
- / Dommages provoqués par l'installation d'une pièce ou d'un accessoire non autorisé par GASGAS sur le véhicule
- / Pannes se produisant alors que le pilote est une personne non autorisée ou non titulaire du permis de conduire
- / Pannes survenant sur des voies non publiques (utilisation tout-terrain)

*** Pour les véhicules à moteur 1 cylindre : 60 000 km ou 8 ans maximum, la date retenue étant celle du premier événement échu ;
Pour les véhicules à moteur 2 cylindres : 80 000 km ou 8 ans maximum, la date retenue étant celle du premier événement échu

**** Vol et tentative de vol pris en charge uniquement lorsque la panne survient à l'étranger

***** Les conditions générales de vente du véhicule s'appliquent



**TON DISTRIBUTEUR
GASGAS AGRÉÉ :**

Durée de validité:

